

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°09-2021-095

PUBLIÉ LE 7 JUILLET 2021

Sommaire

09 PREFECTURE - DIRECTION DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE ET DE L'APPUI TERRITORIAL / CELLULE ENVIRONNEMENT

09-2021-07-06-00003 - Arrêté préfectoral modifiant la date de la deuxième permanence de l'enquête publique unique sur le territoire de la commune de Buzan pour les captages de Lachein (1 page)

Page 3



**PRÉFET
DE L'ARIÈGE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE
**Direction de la coordination interministérielle
et de l'appui territorial**
Bureau de l'appui territorial
Cellule environnement

Arrêté préfectoral modifiant la date de la deuxième permanence de l'enquête publique unique sur le territoire de la commune de Buzan pour les captages de Lachein

La préfète de l'Ariège
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment les articles R214-1, L.123-1 et suivants, L.214-1 à L.214-6, L.215-13 et R.123-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 mai 2021 portant enquête publique unique sur le territoire de la commune de Buzan pour les captages de Lachein,

Vu la demande du commissaire enquêteur en date du 2 juillet 2021,

Considérant que la route d'accès à Buzan est fermée le mardi 13 juillet en raison du Tour de France,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Ariège :

A R R Ê T E

Article 1 :

L'article 2 de l'arrêté préfectoral en date du 25 mai 2021 susvisé est modifié ainsi :

La permanence du 13 juillet 2021, à la mairie de Buzan, est reportée au mardi 20 juillet 2021 de 10h à 13h.

Le reste sans changement.

Article 2 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Ariège, le commissaire enquêteur, la présidente du syndicat mixte départemental de l'eau de l'Ariège, le maire de Buzan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil départemental des actes administratifs des services de l'État en Ariège.

Fait à Foix, le 6 juillet 2021

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire général

Signé

Stéphane DONNOT